



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 244 -31 janvier 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SPÉCIAL AVORTEMENT - toutes-tous solidaires !

Mobilisations du 1^{er} février 2014

SOMMAIRE

- 1 - Des sites à consulter
- 2 - Des manifestations partout en France - Page 1
- 2bis - Appel/tract manifestation 1^{er} février Paris/ile de France - Page 2
- 3 -- Avortement, c'est nous qui décidons ! - MMF France - Page 3
- 4 - IVG : l'UMP tombe le masque - Communiqué Planning Familial - 20 janvier - Page 4
- 5 - IVG : Ceux qui voudraient de nouveau faire payer les femmes ! - Ligue Internationale Droits des Femmes - Page 4
- 6 - L'IVG : ma santé, mon corps, C'est mon droit ! - Femmes Solidaires - Page 5
- 6bis - Pour l'obtention du droit universel à l'avortement sûr et légal - *Osez le féminisme !* - Page 5
- 7 - Ni concession à la détresse, ni solution de confort, l'IVG est un droit ! - *Les effronté-es* - Page 5
- 8 - En Espagne comme en France, tous/toutes dans la rue pour le droit à l'IVG ! - CNAFAL - Page 6
- 9 - L'Inter-LGBT appelle à manifester le 1^{er} février 2014 pour le droit des femmes à disposer de leur corps, en Espagne et partout ailleurs - Page 6
- 10 - Les ONG européennes se mobilisent pour soutenir les femmes en Espagne et le droit à l'avortement en Europe ! - Manifestation le 29 janvier - Bruxelles - Page 7
- 11 - Une manifestation européenne pro-avortement a lieu à Bruxelles ce mercredi - *Le Soir* - Page 8
- 12 - « L'Espagne doit retirer son projet de loi anti-avortement » - Tribune Femmes politiques - *Le Monde.fr* - Page 8
- 13 - Les françaises se mobilisent pour que les Espagnoles puissent avorter - Emeline Le Naour - *Le Figaro* - Page 9
- 14 - Banalisation de l'IVG : l'injure faite aux femmes - Sylvain Bourmeau - *Liberation* - Page 10
- 15 - Espagne : «Avortement libre, sinon nous allons mourir» - François Musseau - *Libération* - Page 11

1 - Des sites à consulter

Les pétitions espagnoles : "No à la Ley Gallardon" et "Yo decido"

Photos manifestation Bruxelles 29 janvier :

https://www.facebook.com/events/463766723728171/471392076298969/?notif_t=event_mall_comment

<http://www.lcp.fr/emissions/europe-hebdo/vod/155674-les-menaces-sur-l-avortement-en-espagne>

<http://www.youtube.com/watch?v=y5vb8Kncfx0>

2 - Des manifestations partout en France : Albi : 11h30, place du Vigan ; Alençon : 10h30, Place de la Magdeleine ; Amiens : 15 heures, Place de l'Hôtel de Ville ; Angers : 16, Place du Ralliement ; Angoulême : 12h, place Hergé ; Avignon : 14h, rue de la République ; Bayonne : 11h00, 4 avenue du

B.A.B ; Besançon : 15h30, Place Pasteur ; Béziers : 11h, place du Général de Gaulle ; Bordeaux : 10h, place de la Comédie ; Bourg en Bresse : Place de la Mairie ; Brest, 14h, Place de la Liberté ; Caen : 14h00, Place Bouchard ; Dijon : 14h, devant Préfecture ; Douarnenez : 11h, Place de la Résistance ; Grenoble : 14h00, Place Félix Poullat ; La Rochelle : 14h, place de Verdun ; Le Havre : 14h, Zac Coty ; Lille : 14h00, Place Richebé ; Limoges : 15h00, Place de la Motte ; Lyon : 14h30, Place des Terreaux ; Marseille : 15h00, métro Vieux Port ; Metz : 11h00, Colonne Merten ; Montpellier : 14h30, Place de la Comédie ; Nantes : 15h, Place Royale ; Narbonne, 15h, devant la médiathèque ; Nice : 14h0, 4 boulevard Jean Jaurès ; Nimes : 11 h Place de la Maison Carrée ; Pau : 11h00, 6 Place Royale ; Orléans : un car pour Paris, 11h devant le théâtre, 5 euros, 0238700020 ; Perpignan : 14h, rue Franklin ; Poitiers : un bus pour Paris ; Rennes : 15h, Place de la Mairie ; La Rochelle : 14h, Place de Verdun ; La Roche sur Yon : 11h, devant la Préfecture ; Rodez : 11h Place de la Préfecture ; St Briec : 12h, rue Sainte Barbe ; Strasbourg : 14h, Place de la Bourse ; Tarbes : 16h, Place de la Mairie ; Toulouse : 14h, Place Charles de Gaulle ; Tours : 14h, place Jean Jaurès

2bis - Tract unitaire Paris/Ile de France - Appel manifestation 1^{er} février

Non à la régression des droits des femmes en Espagne et ailleurs !

La liberté face à l'obscurantisme !

2014 : pour nos droits, pour nos choix !

Les féministes espagnoles organisent une manifestation à Madrid le 1er février

Mobilisons nous pour les soutenir

Manifestons partout ensemble SAMEDI 1^o FEVRIER

14h - Paris - Place Joffre (École Militaire) jusqu'à l'Ambassade d'Espagne

20 décembre 2013, le gouvernement espagnol Rajoy veut annuler la loi autorisant l'avortement, rappelant les sombres heures du franquisme.

Il revient sur la loi obtenue en 2010 qui légalisait l'avortement jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée (22 pour raison médicale) au mépris des recommandations des textes internationaux de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Organisation des Nations Unies.

Renouant avec des pratiques qui dénie la liberté de choix aux femmes au mépris des droits humains fondamentaux, il annonce clairement son projet de société : maintenir les femmes dans un statut social étroit et de soumission.

Cette attaque du gouvernement espagnol s'inscrit dans l'offensive européenne des opposants aux droits des femmes comme l'a illustré en décembre 2013 le rejet du rapport Estrela par le Parlement européen (rapport sur la santé et les droits reproductifs traitant de l'accès aux contraceptifs et à l'avortement, de la procréation médicalement assistée, de l'éducation sexuelle et de la liberté de conscience). Ce rapport proposait que l'avortement soit de la compétence de l'Union européenne, encourageant ainsi tous les états membres à l'autoriser.

Ce refus d'accepter le droit des femmes à disposer de leur corps, cette persistance à les considérer comme des sous citoyennes incapables de décider par elles-mêmes désigne l'enjeu : quelle société voulons-nous ?

Le combat des femmes, des forces démocratiques et associatives espagnoles pour ce droit fondamental est le nôtre, et nous le soutiendrons ici et ailleurs car il est le combat de celles et ceux qui veulent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il rejoint les luttes que nous avons menées et que nous continuons à mener dans notre pays. Car, si le droit à l'avortement est bien inscrit dans la loi française, la concrétisation du droit à travers des centres d'avortement nombreux, permettant un accueil et des soins de qualité, n'est toujours pas assurée de manière satisfaisante dans toutes les régions.

C'est aussi un soutien à toutes les femmes obligées de se rendre dans une autre région ou dans un

autre pays parce que là où elles vivent l'accès à l'avortement est difficile, voire interdit.

Nous appelons à : Lutter pour une Europe où toutes les femmes pourraient disposer librement de leur corps sans contrainte étatique et religieuse, et qui intègre ces droits à la Charte européenne des droits fondamentaux ; Soutenir le combat des femmes espagnoles pour conserver l'acquis qu'elles ont gagné de haute lutte.

Non à l'ordre moral qui veut gérer nos vies, Oui à nos droits, tous nos droits et à la liberté de choix d'avoir un enfant ou non

3 - Avortement, c'est nous qui décidons ! - MMF France

On assiste en Europe à une montée inquiétante des extrêmes droites avec une remise en cause des droits des femmes et de leurs acquis, dont leur droit à décider d'avoir un enfant ou non.

En décembre 2013, au Parlement Européen, les forces conservatrices de droite ont rejeté le rapport Estrela qui proposait que l'avortement soit de la compétence de l'Union Européenne et encourageait tous les Etats membres à l'autoriser.

Si l'on fait un tour d'horizon, on voit clairement comment les alliances gouvernementales avec l'extrême droite et les églises sectaires font régresser les acquis sociaux et particulièrement ceux que les femmes ont acquis de dures luttes.

En Pologne, un projet de loi très restrictif a été abrogé en 1996 par le Tribunal Constitutionnel car considéré contraire à la Constitution ;

En Irlande, l'avortement est interdit. En 1992, la Cour suprême avait jugé qu'il devait être autorisé quand la vie de la mère était en danger mais aucune loi n'a été votée depuis pour faire appliquer cette décision ;

En Macédoine, le droit à l'avortement régresse. Le Parlement a adopté le 10 juin une loi qui porte délibérément atteinte au droit fondamental des femmes à décider ;

En Italie, le nombre d'avortements clandestins ne cesse d'augmenter, les instituts pratiquant l'avortement ferment peu à peu ;

En Lituanie, le Parlement a introduit une proposition de loi qui va dans le même sens que l'Espagne alors que l'avortement est pour l'instant autorisé sans condition jusqu'à 12 semaines de grossesse.

A Malte, la législation est la plus stricte d'Europe, l'avortement est encore illégal sauf si la grossesse résulte d'un viol ou s'il y a une malformation fœtale.

En Espagne, le projet de réforme de la loi sur l'avortement porté par le Parti Populaire ramène l'Espagne vers des choix idéologiques que la dictature de Franco avait imposés particulièrement aux femmes. Ce sont les forces les plus rétrogrades qui sont à l'œuvre à l'intérieur du Gouvernement Espagnol, liées à la hiérarchie catholique conservatrice. Cette réforme va à l'encontre de toutes les avancées acquises, elle nous entraîne vers des horizons obscurs contre lesquels plusieurs générations de femmes se sont battues.

Comme en France, l'extrême droite compare l'avortement à des actes terroristes. On voit bien que ces idéologies liberticides veulent criminaliser les droits des femmes. On voit bien aussi qu'ils veulent nous faire revenir par tous les moyens dans le rôle traditionnel de la femme au foyer, écartant ainsi les femmes du travail, et donc de l'autonomie financière.

Nous, femmes de la Marche Mondiale des Femmes, solidaires de toutes les femmes qui luttent pour leurs droits essentiels, nous vous appelons à manifester dans vos villes, le 1^{er} et/ou le 8 février, pour que le Gouvernement Espagnol sache que nous sommes mobilisées partout en Europe et dans le monde pour défendre nos droits à décider de nos vies.

Nous serons solidaires, Partout où les femmes auront besoin de notre solidarité, Partout où les femmes sont en lutte !

Nous disons NON, Non à leur volonté de nous contrôler, Non à leur main basse sur nos corps, sur notre santé sexuelle et reproduction, Non à ce monde que les extrêmes droites et les extrémistes

religieux veulent nous imposer. Nous revendiquons, encore et encore, notre liberté de choix, choix d'enfanter ou pas, choix d'aimer une femme ou un homme, choix de vivre dans un monde de droits, d'égalité et de libertés. Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous marcherons.

4 - IVG : l'UMP tombe le masque - Communiqué Planning Familial - 20 janvier

En France comme en Espagne, la droite s'oppose encore au choix des femmes, au nom de l'ordre moral. Alors que le débat commence à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi égalité femmes/hommes, l'ancien premier ministre François Fillon affirme que les propositions d'évolution de la loi Veil sur l'IVG viseraient, entre autres, à banaliser l'avortement.

L'UMP, par la voix de l'ancien premier ministre et par les amendements déposés à l'Assemblée Nationale, vient donc de faire tomber le masque de son ultra ou extrême-droitisation.

Aujourd'hui, l'UMP propose de dérembourser l'IVG, alors que cette mesure figurait dans le programme de la candidate de l'extrême droite à la présidentielle en 2012. Un comble pour ces défenseurs de la République dont le préambule de la Constitution garantit l'égalité entre tous les citoyenNEs !

Oubliée, balayée, la droite républicaine et humaniste ! En soutenant cette posture, en considérant qu'il y aurait banalisation de l'IVG, l'UMP adopte pour le moins une lecture infantilisante et méprisante de la décision des femmes ayant recours à l'IVG.

Celles qui choisissent d'interrompre une grossesse ne le font ni par confort ni par inconsistance, mais avec des questionnements, parfois des doutes, et au final, un choix. Un choix légitime. Choisir, par essence, c'est renoncer. Ces mêmes femmes pourront décider, aussi, d'avoir des enfants !

Curieuse volte face car c'est pourtant sous le gouvernement de Monsieur Fillon que l'acte IVG a été revalorisé en 2009, chichement certes, mais revalorisé quand même !

La fameuse division des françaisEs dont fait état Monsieur Fillon, se traduira effectivement si de tels amendements étaient adoptés. En effet, ils introduiront des discriminations - notamment financières - entre les femmes qui pourront y avoir recours et celles qui ne le pourront pas ! Quel retour en arrière ! Quel mépris pour les femmes !

Heureusement, les lois évoluent, nous ne sommes plus en 1975 ! Considérer en 2014 que les femmes qui avortent sont en situation de détresse psychologique, c'est une attitude morale qui tend à dicter à autrui ce qui est bien ou pas pour elle (ou lui).

Non, permettre en toute égalité l'accès à l'IVG n'est pas une incitation, c'est permettre le choix, sans culpabilisation ! C'est un enjeu d'égalité, un enjeu de démocratie, et aussi un enjeu de santé publique !

5 - IVG : Ceux qui voudraient de nouveau faire payer les femmes ! - Ligue Internationale Droits des Femmes

En 1975, pour que la loi Veil soit adoptée, il avait bien fallu accepter à titre de compromis, que la notion de détresse soit posée comme condition de l'accès à l'IVG.

Il est temps aujourd'hui, face aux dangers de régression qui se manifestent en Europe, que la France se montre exemplaire en retirant cette formule de la loi afin de marquer que l'accès à l'IVG est bien un droit fondamental et que les françaises n'ont pas à faire préalablement étalage de leur détresse.

Au lendemain d'une manifestation d'opposants à l'IVG à Paris, cédant au vieux réflexe conservateur qui consiste à faire payer les femmes pour avoir « fauté », plusieurs députés UMP proposent un amendement visant à dérembourser l'IVG. Quant à l'ancien premier ministre François Fillon, il qualifie de " faute morale et politique" la proposition du gouvernement qui risquerait de « banaliser l'avortement ». Ils démontrent ainsi qu'ils n'ont pas compris le sens d'un droit fondamental ni celui de la dignité des femmes.

6 - L'IVG : ma santé, mon corps, C'est mon droit ! - Femmes Solidaires

Au moment où en France, le Parlement vient de supprimer la condition de « Situation de détresse » de la loi Veil de 1975 et consolide ainsi l'accès à L'IVG, à nos frontières, l'Espagne, pays membre de l'Union européenne, veut limiter radicalement le droit à l'IVG. Par ce projet de loi, le gouvernement Rajoy piétine des années de libération féminine et donne des garanties aux pires conservatismes politiques et extrémismes religieux. Pénaliser l'IVG, c'est mettre en danger la santé et la vie des femmes Femmes Solidaires exprime son soutien total aux femmes espagnoles, sa détermination à mobiliser pour que ce droit fondamental qu'est l'IVG, acquis de hautes luttes par les femmes, profite aux générations futures. Les femmes ne peuvent être considérées comme des sous citoyennes, de simples reproductrices.

Nous nous mobilisons pour qu'en Europe toutes les femmes bénéficient d'un accès libre et gratuit à l'IVG. Notre mouvement réaffirme haut et fort la nécessité de maintenir et de développer les centres IVG (en 10 ans, 130 centres IVG ont été fermés en France), de préserver des délais d'avortement, d'assurer la prise en charge des demandes de contraception. Ce sont des droits fondamentaux qui concernent toutes les générations de femmes, droits qui doivent s'inscrire dans une politique de santé publique globale. Nous exigeons de l'Europe qu'elle les garantisse à toutes les femmes européennes. Des années de luttes ne peuvent être effacées. Femmes Solidaires vous appelle toutes et tous à défendre cet acquis fondamental : le droit de décider.

6bis - Pour l'obtention du droit universel à l'avortement sûr et légal - Osez le féminisme !

Osez le Féminisme ! appelle la France à redoubler de volonté politique et d'actions en faveur de la dépénalisation de l'avortement dans le monde. Chaque année dans le monde, 5 millions de femmes sont hospitalisées pour des complications sévères liées à des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et 47 000 femmes en décèdent. Cela représente 13% de la mortalité maternelle dans le monde. Derrière ces chiffres insupportables se cache une amère réalité : 60 % de la population mondiale vit dans un pays où l'IVG est interdit ou fortement restreint.

Tant que l'avortement légal et médicalisé ne sera pas accessible à toutes, de nombreuses femmes seront contraintes à s'exposer aux risques d'avortements clandestins à l'aide de méthodes dangereuses, au péril de leur santé et de leur vie.

Alors que l'Assemblée générale de l'ONU dédiée au bilan des objectifs du Millénaire pour le développement se déroule cette semaine, une part de la mortalité maternelle dans le monde continue d'être un angle mort des politiques internationales. Le droit à l'avortement, enjeu de santé et de dignité pour les femmes du monde entier, doit devenir une priorité internationale. Lors de la révision en 2014 du Plan d'action de l'ONU sur la santé et les droits sexuels et de la procréation, la communauté internationale doit reconnaître la nécessité de dépénaliser l'avortement.

Le droit à l'avortement est fondamental, pour toute fille et femme de la planète. Il doit être libre, gratuit et accessible à toutes. Pour ces raisons, le droit à l'avortement doit être reconnu comme droit inaliénable au sein des instances onusiennes.

Nous demandons la reconnaissance au sein de l'ONU du droit à l'avortement comme droit universel et inaliénable. Nous attendons de la France qu'elle agisse avec conviction dans l'année à venir en faveur de l'ensemble des droits sexuels et reproductifs dont l'avortement doit faire partie.

Faisons entendre la voix des femmes du monde entier, portons haut et fort cette exigence qui est la nôtre, celle de faire reconnaître que « notre corps nous appartient ! ».

7 - Ni concession à la détresse, ni solution de confort, l'IVG est un droit ! - Les effronté-e-s

Les effronté-e-s se réjouissent de voir l'avortement réaffirmé comme un droit à part entière, en ces temps d'inquiétante montée des mouvements intégristes et réactionnaires. Partout en Europe, les politiques d'austérité sèment la crise et la désespérance. Alors il faut bien donner un joujou à la frange la plus réactionnaire des dirigeants et de la population. En général, celui dont elle se délecte

le plus, c'est le sacrifice des droits des femmes sur l'autel du conservatisme.

Le 20 décembre 2013, le conseil des ministres espagnol a adopté un projet de loi restreignant radicalement le droit à l'avortement. S'il était voté, une IVG ne serait autorisée qu'en cas de viol, ou si la grossesse posait un risque de santé physique ou mental sérieux à la femme. Résultat, les femmes qui en ont les moyens iront à l'étranger pour bénéficier d'un avortement sûr et légal, et les autres retourneront aux enfers des avortements clandestins. Les féministes françaises s'organiseront évidemment pour les accueillir, mais nous souffrons nous-mêmes d'une énorme carence en centres d'IVG, dont près de 200 ont fermé ces dernières années suite à la loi HPST.

En France, un amendement salutaire a nettoyé la loi Veil de la notion de "situation de détresse". En effet, dans les années 70, les politiques avaient été confrontés à un énorme mouvement de femmes qui dénonçaient les drames des avortements clandestins, et Simone Veil n'avait pu obtenir qu'une loi à minima, où on tolérait les IVG en raison de la détresse des femmes. Il n'en fallut pas plus pour que Civitas, Manif pour tous, Homen, SOS tous petits etc. sortent dans la rue pour hurler au scandale. Raison de plus pour nous réjouir de cette victoire symbolique, et faire taire l'extrême-droite qui agite le mystérieux phénomène d'IVG de confort... Quelle femme préfère subir une opération chirurgicale, plutôt qu'avoir recours à la contraception ? Aucun moyen de contraception n'est sûr à 100%, et nous sommes les premières à revendiquer davantage de cours d'éducation sexuelle et de campagnes de sensibilisation.

Les effFRONTé-e-s manifesteront le 1er février à Paris, à 14h au départ de la place Joffre, aux côtés de tout le mouvement féministe pour rappeler notre attachement au droit fondamental à l'IVG !

8 - En Espagne comme en France, tous et toutes dans la rue pour le droit à l'IVG ! - CNAFAL

Le 1er février à Madrid, aura lieu une grande manifestation pour défendre le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), remis en cause par le gouvernement espagnol actuel de Rajoy. Ce dernier rêve de revenir à l'ordre moral et veut faire de cette suppression de l'IVG un exemple européen.

Alors que les forces anti démocratiques et réactionnaires se mobilisent en France contre le droit à l'IVG et le projet de loi de Najat Vallaud Belkacem adopté au parlement, les mouvements féministes et démocratiques de notre pays ont décidé, conjointement à celle de Madrid, une grande manifestation nationale.

Tout en respectant le droit des femmes à disposer de leur corps, à opter ou non pour une interruption volontaire de grossesse, le droit à l'avortement doit progresser en Europe - et non régresser -, c'est un double enjeu : démocratique et de santé publique.

Le CNAFAL participera à ces manifestations et appelle ses adhérent-es et toutes les femmes et hommes attachés aux conquêtes féministes et démocratiques à se mobiliser et à descendre dans la rue ce 1er février.

9 - L'Inter-LGBT appelle à manifester le 1^{er} février 2014 pour le droit des femmes à disposer de leur corps, en Espagne et partout ailleurs

L'Inter-LGBT appelle à manifester pour le droit à l'avortement en Espagne le samedi 1^{er} février 2014 et dénonce fermement la montée des conservatismes en Europe, mettant en péril les avancées progressistes pour les droits des femmes et des LGBT. L'Inter-LGBT sera présente dans le cortège unitaire qui partira à 14h, place Joffre, à Paris.

L'Inter-LGBT soutient le combat des femmes espagnoles contre le projet de loi visant à restreindre drastiquement l'accès à l'avortement en Espagne. Ce bond de 30 ans en arrière met ainsi en péril le droit des femmes à disposer de leurs corps.

En visant à réduire l'ensemble des femmes à une fonction reproductive, ce retour en arrière impacte également les lesbiennes, bisexuelles et trans. En leur déniaient la liberté de décider pour elles-mêmes, ce projet de loi entretient une position d'infériorité des femmes. Il les maintient dans un statut d'infantilisation et de soumission au patriarcat. L'Inter-LGBT s'engage fermement pour le respect du droit de toutes les femmes et des personnes trans à disposer de leurs corps, autant pour l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), que pour celui à la procréation médicalement assistée (PMA) ou pour un parcours de transition.

Parce que les droits des femmes sont intrinsèquement liés aux droits des LGBT, l'Inter-LGBT rappelle la nécessaire convergence des luttes féministes et LGBT. Le système hétéropatriarcal, fondé sur la hiérarchisation des sexes et des sexualités, institue la domination des hommes sur les femmes et du masculin sur le féminin, entraînant des violences envers les femmes ainsi qu'envers toute personne perçue comme sortant de la norme. Ainsi, à la veille d'une manifestation européenne réactionnaire prônant la régression des droits humains (contre l'IVG, la PMA, le mariage et l'adoption par les couples de même sexe), l'union de tou-te-s les progressistes est désormais plus qu'urgente et capitale.

10 - Les ONG européennes se mobilisent pour soutenir les femmes en Espagne et le droit à l'avortement en Europe ! - Manifestation le 29 janvier - Bruxelles

Le 20 décembre dernier, le conseil des ministres espagnol a approuvé un projet de réforme de la loi actuelle sur les droits sexuels et reproductifs. Si ce projet est voté, l'avortement ne sera possible en Espagne qu'en cas de viol avec plainte préalable ou en cas de grave danger, certifié par deux médecins, pour la santé physique ou psychique de la femme enceinte.

En dehors de ce cadre très restrictif, tout avortement serait considéré comme un crime, ne laissant aux femmes vivant en Espagne que deux possibilités : se rendre à l'étranger pour y bénéficier d'un cadre légal et d'un avortement médicalement sûr ou avoir recours à l'avortement clandestin, avec des risques évidents pour la santé.

La nouvelle loi proposée par le ministre de la Justice espagnol constitue un retour en arrière de trente ans ! En s'attaquant ainsi aux droits des femmes, le gouvernement espagnol renonce à remplir son rôle fondamental de garant de l'égalité et des droits humains.

Retrouvons-nous nombreux ce 29 janvier devant l'ambassade d'Espagne en signe de soutien au « Train de la Liberté », leur action du 1er février à Madrid. Notre rassemblement s'inscrit dans une semaine de mobilisation générale au cours de laquelle différentes actions sont planifiées dans plusieurs villes d'Europe.

Nous comptons sur vous pour nous rejoindre afin de manifester notre solidarité avec les femmes en Espagne et en Europe dont la santé continue à être mise en péril par des lois qui pénalisent l'avortement et bafouent leurs droits sexuels et reproductifs. Les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains ! Rejoignez-nous pour défendre le droit à un avortement sécurisé dans tous les pays européens ! !

Marche au flambeau depuis l'ambassade d'Espagne, 19, Rue de la Science, Bruxelles, jusqu'au Parlement européen (Place Luxembourg, Bruxelles)

Signataires : Action commencée par: Lobby Européen des Femmes, Abortion Righ, European Humanist Fédération, International Platform Parenthood Federation, Centre d'Action Laïque (CAL), Centre du Libre Examen, Centre Séverine, Comité Belge Ni putes Ni Soumises asbl, Conseil des Femmes Francophone de Belgique (CFFB), deMens.nu - Unie Vrijzinnige Verenigenen vzw, Fédération des Centres de Planning et de Consultations, Fédération des Centres de Planning Familial de FPS, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, Fédération laïque de Centres de Planning familial, FG TB- ABVV, GACEHPA, LUNA, Mouvement Ouvrier Chrétien - MOC, Mutualité Socialiste, Nederlandstalige Vrouwen Raad (NVR), , R.A.P.P.E.L (fr/nl), Sensoa, Université des femmes, VIVA-Socialistische Vrouwen Vereniging, VOK, Vrouwen Overleg Komitee, Vrijzinnige Vrouwen Oost-Vlaanderen

La Confédération Européenne des Syndicats se joint à cette manifestation.

11 - Une manifestation européenne pro-avortement a lieu à Bruxelles ce mercredi - Le Soir

Une manifestation pro-avortement a lieu ce mercredi, en réaction notamment à la remise en question du droit à l'avortement en Espagne. Les manifestants pro-avortement se sont d'abord rassemblés devant l'ambassade d'Espagne, bloquant toute la rue de la Science. « Si toute la rue est bloquée, c'est que ça marche », se sont-ils exclamés. Ils ont également remis une lettre à un conseiller de l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, avant d'effectuer une marche aux flambeaux jusqu'aux abords du Parlement européen. Le cortège a démarré vers 18h, avec pour slogan principal : « Mon corps, mon choix, ma liberté ». Dans une ambiance plutôt festive, on pouvait lire sur les banderoles des slogans en diverses langues : « Vos rosaires hors de nos ovaires » et « Mon corps, mes choix », ou encore « Medieval laws in Europe, no » (non aux lois médiévales en Europe) et « Pro-life is a lie, you don't care if women die » (Pro-vie, c'est un mensonge, ça ne vous fait rien si des femmes meurent). Plusieurs discours ont encore été prononcés, en français et en espagnol.

Dans le cortège, Jean-Pierre, 70 ans, pour qui « être là est une nécessité ». « On régresse et pas seulement en Espagne, mais dans toute l'Europe. C'est le retour de l'obscurantisme. Je ne manifeste pas pour l'avortement mais pour la liberté », explique-t-il. Des manifestantes expliquent qu'il était « important d'être là ». Le public est mixte, et beaucoup d'hommes se sont déplacés. Marie-Nicole, 68 ans, est venue avec deux amies, elle qui s'est battue pour le droit à l'avortement. « Je suis ravie de voir qu'autant de jeunes se sont mobilisés », s'exclame-t-elle, alors qu'un manifestant estime qu'« Il est triste de devoir encore manifester pour la défense de ce droit ».

Selon Emmanuel Foulon, attaché presse auprès du parlement européen, il y aurait 2000 manifestants. « Nous sommes très contents de cette mobilisation. Il faut savoir qu'il s'agit du lancement d'une semaine consacrée à ce thème en Europe avec en point d'orgue la manifestation du 1er février à Madrid. Être devant l'ambassade d'Espagne ce soir, c'est tout un symbole ». Outre l'Espagne, en Hongrie ou encore en France, les conservateurs ont fait de la protection du fœtus leur priorité. « Nous souhaitons faire changer d'avis le gouvernement espagnol et faire pression sur les députés espagnols, qui doivent encore se prononcer », a déclaré l'une de l'organisatrice de la manifestation, Julie Laot. « Les gens ne croyaient pas à un possible retour en arrière, mais ils se rendent compte avec l'Espagne, qui est pourtant une démocratie, que ça peut arriver », a-t-elle ajouté.

12 - « L'Espagne doit retirer son projet de loi anti-avortement » - Tribune Femmes politiques - Le Monde.fr

Solidaires des femmes espagnoles, nous, femmes politiques françaises, appelons le gouvernement espagnol à retirer son projet de loi sur l'avortement. Nous demandons à toutes les femmes, quelle que soit leur appartenance politique, de se mobiliser pour ce combat fondamental pour notre société. Nous demandons au gouvernement espagnol d'écouter les femmes et les hommes de son pays qui depuis plusieurs semaines se mobilisent. Ce projet, qui n'autoriserait l'avortement que dans des cas extrêmes (danger pour la santé de la femme ou suite à un viol), marquerait un retour en arrière dangereux dans un pays où les droits des femmes ont été au cœur des débats politiques ces dernières années. Une véritable régression !

Nous le savons bien : c'est l'Espagne qui a montré à l'Europe la voie en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est l'Espagne qui a inspiré la loi française de 2010 instaurant l'ordonnance de protection et créant le téléphone grand danger pour les femmes victimes de violence. L'Espagne ne peut être aujourd'hui le pays du grand retour en arrière.

Le signe principal de l'émancipation des femmes : Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas un supplément d'âme dans une société qui se targue de construire l'égalité. Il s'agit d'un droit fondamental, c'est le socle de l'égalité. C'est le signe principal de l'émancipation des femmes dans la société.

La liberté des femmes de choisir d'avoir ou non un enfant est la clé d'entrée pour l'ensemble des autres droits. Sans liberté de disposer de son corps, il n'est pas possible d'imaginer l'égalité dans le couple ou la famille, l'égalité dans l'entreprise ou dans la sphère publique.

En France, dès 1975, Simone Veil, figure de la politique nationale et européenne, apportait cette avancée démocratique essentielle pour les femmes, soutenue par les familles politiques de droite et de gauche, car ce sujet appelle au dépassement des clivages traditionnels.

Aujourd'hui dans le monde, une femme meurt toutes les neuf minutes des suites d'un avortement clandestin. Refuser ce droit fondamental aux femmes espagnoles aura des conséquences graves en termes de santé publique. Même dans des pays où les autorités accompagnent une information sur la contraception, l'avortement est un droit fondamental.

Nous sommes solidaires des femmes espagnoles, c'est pour cela qu'à travers cet appel, nous nous mêlons de ce qui nous regarde, toutes et tous, au-delà des frontières nationales.

Signatures : Anne Hidalgo (première adjointe au maire de Paris), Clémentine Autain (féministe, directrice d'édition), Roselyne Bachelot (ancienne ministre de la santé), Michèle Barzach (ancienne ministre de la santé), Martine Billard (ancienne députée), Jeannette Bougrab (ancienne ministre), Marie-George Buffet (députée des Hauts-de-Seine), Caroline de Haas (féministe), Catherine Coutelle (députée, présidente de la délégation nationale des droits des femmes), Michèle Sabban (vice présidente de la région Ile-de-France), Yvette Roudy (ancienne ministre du droit des femmes et ancienne parlementaire), Dominique Voynet (maire de Montreuil) et Rama Yade (ancienne secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères)

13 - Les françaises se mobilisent pour que les Espagnoles puissent avorter - Emeline Le Naour - Le Figaro

Les Espagnoles craignent que leur accès à l'IVG soit bientôt fortement limité. Solidaires, les Françaises leur assurent de leur soutien, en multipliant les manifestations et les prises de position. En Espagne, les associations féministes multiplient les manifestations contre le projet de restriction d'accès à l'avortement. Elles sont rejointes par de nombreuses Françaises, inquiètes et solidaires. Samedi, treize femmes politiques et militantes féministes, de gauche et de droite, ont appelé le gouvernement de Mariano Rajoy à faire marche arrière. Dans une tribune publiée sur les sites internet du *Monde* et d'*El Pais*, Anne Hidalgo, Clémentine Autain, Roselyne Bachelot, Rama Yade, entre autres, encouragent les femmes espagnoles à se mobiliser pour « ce droit fondamental ».

Quelques jours plus tôt, à Madrid, des manifestantes déposaient symboliquement une demande d'asile sanitaire devant l'ambassade de France. Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale du Planning familial français, qualifie cette demande des femmes espagnoles et des professionnels de la santé de « geste fort ». Pour elle, la loi déposée le 20 décembre par le très conservateur ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardon, est « extrêmement méprisante pour les femmes et les ramène à un statut de soumission ». Le texte, s'il est approuvé, n'autorisera le recours à l'avortement que dans trois situations : si le fœtus présente des malformations, s'il y a un risque pour la santé physique ou psychique de la mère, celle-ci pourra avorter jusqu'à 22 semaines. Et en cas de viol, le délai est ramené à 14 semaines, mais uniquement si la victime a porté plainte. Un arsenal de démarches et de délais qui transformera le recours à l'IVG en véritable parcours du combattant.

En plus de remplir ces « critères », il faudra obtenir l'aval de deux médecins extérieurs à la clinique dans laquelle doit avoir lieu l'IVG. Cette obligation de concertation médicale ulcère Marie-Pierre Martinet qui y voit un déni pur et simple du droit pour les femmes de disposer de leurs corps. « Les praticiens choisiront à la place des femmes ce qui est bien ou non. Elles redeviendront de simples "mineures". » Le projet de loi, impulsé par le Parti populaire, ne fait pourtant pas l'unanimité parmi la population qui se déclare, selon un récent sondage, contre à 62 %. Pour la secrétaire générale du Planning familial, le message du gouvernement de Mariano Rajoy est clair : « Il ne s'agit que d'une posture idéologique qui n'est absolument pas en phase avec la société

espagnole. »

La ratification de cette loi aurait pour conséquence de faire émerger une discrimination sociale entre les femmes riches, qui pourront avorter à l'étranger, et les autres. « C'est un retour de trente ans en arrière », dénonce Marie-Pierre Martinet. La professionnelle tire la sonnette d'alarme. « Une femme qui veut avorter, avortera. Elle utilisera tous les moyens même ceux qui mettent sa vie en danger, prévient-elle. On peut craindre dans les prochaines années le retour des abandons d'enfants et les interruptions clandestines de grossesse. » Marie-Pierre Martinet tient à rappeler son soutien aux femmes espagnoles. C'est d'ailleurs pour le leur témoigner, qu'en parallèle de la manifestation du 1er février à Madrid, plusieurs autres se dérouleront à Paris et dans d'autres villes de France, sous la bannière de la Marche mondiale des femmes.

14 - Banalisation de l'IVG : l'injure faite aux femmes - Sylvain Bourmeau - Liberation

En votant mardi soir un amendement qui fait disparaître de la loi la notion de «détresse», la gauche a poursuivi un long travail de consolidation d'un droit amorcé en 1975.

Evoquer, comme les plus hauts responsables de l'UMP, la banalisation de l'IVG est inacceptable. C'est une injure faite aux femmes, mais aussi à tous les citoyens attachés à ce droit, de considérer qu'un avortement puisse être un acte banal. En votant hier soir un amendement qui fait disparaître de la loi la notion de «détresse» la gauche a poursuivi un long travail de consolidation de ce qui ne fut qu'amorcé en 1975.

Contrairement à ce qu'on entend, surtout à droite, le droit positif à l'avortement ne se limite pas à une loi Veil mythifiée à laquelle, comme le défend Jean-François Copé, il ne faudrait «*surtout pas toucher*». Aussi décisive fut-elle, cette loi «expérimentale», et donc provisoire, adoptée en janvier 1975 sous un président et une majorité de droite, s'avérait en réalité très insuffisante. Et c'est la gauche qui, à plusieurs reprises et jusqu'à aujourd'hui, s'est employée à parachever le travail législatif. Après le vote définitif de la loi en 1979, il fallut en effet attendre la réforme du code pénal de 1992 pour que l'IVG cesse d'être considérée comme une dérogation à un délit, comme un fait justificatif qui permettait d'échapper à des poursuites pénales. Et même attendre 2001 (encore un gouvernement de gauche) pour que l'IVG devienne véritablement un droit, une liberté publique, et que soient enfin supprimés les entretiens préalables jusque-là imposés aux femmes.

Étape symbolique : Si, rapidement après son arrivée au pouvoir, en 1982, la gauche mit en place le remboursement partiel de l'IVG, il a fallu attendre la loi de finance en vigueur, celle de 2013, pour que le remboursement à 100% par l'assurance maladie soit désormais garanti à toutes les femmes. Il s'agit donc, on le voit, d'un long combat, dont la suppression votée hier de la notion de «détresse» n'est à ce jour que la dernière étape. Une étape purement symbolique, même si elle est importante au regard des menaces qui ailleurs, et notamment en Espagne, pèsent sur le droit à l'avortement. En 1975, la détresse était évoquée de manière parfaitement rhétorique puisque la loi précisait que c'était aux femmes elles-mêmes de l'apprécier. L'invocation de la détresse visait alors simplement à rassurer les «bien pensants» (ce qui dans son acception originelle, non encore dévoyée par ceux qui se présentent comme des anti-droits-de-l'hommes, renvoie aux catholiques traditionalistes). Supprimer le mot «détresse» permet de clarifier la loi, de la mettre en conformité avec le droit positif, le Conseil d'Etat ayant estimé dès 1980 avec l'important arrêt Lahache que la femme était seule juge de la nécessité de recourir à l'IVG.

Au-delà de leur caractère scandaleux, les propos des leaders de la droite devraient être l'occasion de prendre la mesure des conditions concrètes difficiles dans lesquelles aujourd'hui les femmes ont parfois accès à l'IVG en France. Le Planning familial s'en est récemment inquiété. Les moyens manquent, et les structures se fragilisent alors qu'est partie à la retraite la génération de médecins généralistes militants qui, souvent, grâce à des vacations bien peu rémunératrices ont permis au système de fonctionner, en parallèle des services de gynécologie des hôpitaux.

S'attaquer à la détresse des centres d'IVG : voilà ce que devrait être le nouveau combat de la gauche en matière de droit à l'avortement.

15 - Espagne : « Avortement libre, sinon nous allons mourir - François Musseau - Libération Universitaires, infirmières, médecins, gynécologues... 250 associations ont déposé jeudi une demande d'«asile sanitaire» à l'ambassade de France à Madrid.

C'est un slogan dramatique qu'ont repris en chœur des dizaines de femmes regroupées dans un même collectif, en face de l'ambassade de France, à Madrid, mercredi : «Avortement libre, sinon nous allons mourir.» Les visages étaient tristes, même si certaines espèrent que, d'ici à l'été, les mobilisations obligeront les autorités à corriger le tir sur le droit à l'avortement. «Le plus lamentable, témoigne Carolina Garcia, coordinatrice de ce collectif réunissant 250 associations, c'est de revenir quarante ans en arrière, et de devoir demander l'aide d'un pays voisin. Parce que, nous, aujourd'hui, nous nous sentons vulnérables.»

Que l'avortement cesse d'être un droit en Espagne, c'est le principal objectif d'un avant-projet de loi présenté fin 2013 par le très conservateur ministre de la justice, Alberto Ruiz-Gallardon. Etant donné que le parti au pouvoir, le Parti populaire, dispose de la majorité absolue au Parlement, l'affaire semble pliée. D'où, au milieu de la fureur d'une bonne partie du pays face à la prochaine suppression de l'IVG, l'initiative d'un collectif d'organisations opposées à la réforme : demander l'«asile sanitaire» à la France où ce droit est reconnu depuis la loi Veil de 1975.

Il s'agissait bien sûr d'un acte symbolique. Jeudi après-midi, cette plateforme baptisée «Decidir nos hace libre» (Décider nous rend libre) a remis une demande d'asile à l'ambassade de France à Madrid, située à deux pas de la porte d'Alcala et du parc du Retiro. Universitaires, infirmières, médecins, gynécologues, et même des associations catholiques, ont revendiqué ce slogan : «Aujourd'hui, l'avortement est légal, et c'est ton droit ; mais demain tu peux le perdre.»

«*Des droits pour les embryons sans défense*» : Cette loi radicale, qui sera probablement approuvée par le Congrès des députés en juin, a provoqué un raz-de-marée de mécontentement depuis l'annonce de ses contours. Toutes les formations d'opposition, la plupart des médias, l'essentiel du monde associatif et sanitaire, le gros de l'opinion (62% des Espagnols y sont opposés, d'après l'institut de sondage Sigma Dos) rejettent farouchement ce texte qui prohibe l'interruption volontaire de grossesse. Même au sein du Parti populaire, de nombreuses voix - députés, maires, élus municipaux - se sont élevées pour demander au ministre d'édulcorer sa réforme.

Mercredi, Ruiz-Gallardon a laissé entrevoir «quelques petites retouches», mais a assuré qu'il ne changerait pas «l'esprit de la loi». A ses yeux, la réforme donne enfin une voix aux plus faibles, c'est-à-dire aux «non-nés» : «De la même façon qu'elle a combattu l'esclavagisme, la gauche devrait appuyer un texte qui donne des droits à ces embryons sans défense.»

«*Consultations et « période de réflexion*» : La loi en vigueur, promulguée par le socialiste Zapatero en 2010, légalise l'IVG jusqu'à la douzième semaine de gestation. Avec la réforme, ce droit disparaît. Seuls le viol ou «un dommage psychologique fait à la femme» peuvent justifier un avortement. Recourir à une opération sera un parcours du combattant : dans un premier temps, la candidate devra observer «une période de réflexion», après s'être rendue à une consultation obligatoire avec les services sociaux qui l'informeront des solutions alternatives ; ensuite, il lui faudra l'approbation de deux médecins extérieurs à la clinique où elle souhaite avorter.

Les experts estiment que ces délais peuvent prendre une moyenne de trois semaines, ce qui, d'après l'Acai (l'Association des cliniques autorisées pour l'interruption de grossesse), supposera «des risques supplémentaires pour la femme». Surtout, affirme le collectif Decidir Nos hace libre, cette loi très restrictive obligera à voyager à l'étranger - pour un coût oscillant entre 6000 à 7000 euros - ou, pour les plus modestes, comme c'était le cas dans les années 80, à se rendre dans une clinique clandestine.

En 2012, 112 390 avortements ont été pratiqués en Espagne, une baisse de 5% par rapport à l'année antérieure. Pour Rodrigo Tena, notaire et membre du parti centriste UpyD, «c'est avant tout une réforme idéologique. Les gouvernants savent que cela ne va pas diminuer le nombre d'opérations. Ce qui compte pour eux, c'est que l'avortement cesse d'être un droit.»

